

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

PROMABAT

24 RUE DES MOISSONS

10150 Sainte-Maure

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	AVOIR	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
19/09/2025	A01250900038	411685	A01250900038	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
	REVISION PRIX BETON	7	UN	90.00	630.00	20 %
	AVOIR SUR F01250700451 DU 31/07/2025 (geste commercial par Mr ROGIER)					
	F.SYNTHETIQUES	7	M3	8.00	56.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/11/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 686.00 €

Total TVA : 137.20 €

Total TTC : 823.20 €

A Déduire : 823.20 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
A01250900038	A01250900038	19/09/2025	411685	PROMABAT**

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier :						